

**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 63**

**Séance ordinaire du 27 février 2025**

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 19	Nombre de votants : 18
Date de la convocation : 21 février 2025	

**N° 2**

**Gestion de la dette : Souscription d'un nouvel emprunt**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 27 février à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, président du conseil d'administration du SDIS 63.

**PRÉSENTS :**

**Membres ayant voix délibérative**

- M. BESSEYRE, Mme BONY, Mme BETHUNE, M. CHAMBON, M. CUZIN, M. DA SILVA, M. DAUDUIT, M. DERRÉ, Mme DURON, M. GAUMET, M. GUILLAUME, Mme MALTRAIT, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PERRET, Mme RAINEAU, M. SOUCHAL, M. VEYSSIERE.

**Membres ayant voix consultative**

- **Suppléant** : Mme GUILLOT
- **Le directeur départemental** : Contrôleur général GLASIAN.
- **Les sapeurs-pompiers élus** : Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant-chef BERARD, Commandant IZARD, Adjudant-chef CHELOUCHE.
- **Le représentant des fonctionnaires territoriaux élus de la CATSIS** : M. TRICHARD et Mme MERCIER.
- **Le référent sûreté et sécurité** : Lieutenant-colonel THOMAS.
- **Le référent mixité et lutte contre les discriminations** : Lieutenant-colonel CROUSEAUD.
- **Le médecin chef** : Médecin de classe exceptionnelle TAILLANDIER.

**Membres de droit**

- Mme PIRON, Directrice de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. CHESY, Payeur départemental.

**EXCUSÉS :**

- **Titulaires** : M. BOYER, Mme BRUN, M. DESFORGES, Mme LAGARDE, Mme MAISONNET, Mme PRUNIER, M. VALLÉE.  
**Suppléants** : Mme BERNARD, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, M. DUBOURGNOUX, Mme GAIDIER, M. GALPIER, M. GRAND, Mme GUILLOT, Mme KHEMISTI, M. LUNOT, M. MAGNET, Mme MANUBY, M. NEUVY, M. PERRODIN, M. PETEL, Mme PICARD, M. RIOL, M. ROUGHEOL, Mme VIRLOGEUX.
- **Les sapeurs-pompiers élus** : Adjudante-chef BOURDIN, Adjudant-chef VIDAL.
- **Le président de l'union départementale des sapeurs-pompiers** : Commandant BARILI.

Comme chaque année, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Puy-de-Dôme (SDIS 63) fait appel à l'emprunt pour faire face au besoin de financement et participer à l'équilibre de la section d'investissement.

Courant octobre 2024, le SDIS 63 a lancé une consultation d'un montant estimé entre 3 M€ et 4 M€ sur un financement à long terme auprès de divers établissements bancaires. Compte tenu des conditions de marché et de son encours de dette, le SDIS 63 a décidé d'établir un cahier des charges sur huit lots avec des durées d'emprunt de 15 ans à 30 ans. Une phase de mobilisation a également été demandée afin de pouvoir encaisser fin 2024 seulement le montant de l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget en fonction des réalisations.

Le SDIS a reçu 52 offres de la part de sept établissements bancaires : **Arkéa Banque, Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, Caisse d'Épargne Auvergne Limousin, Crédit Agricole Centre France, Crédit Mutuel, La Banque Postale et la Société Générale.**

Lots	Nombre d'offres reçues
Lot n°1 : emprunt à taux fixe sur 15 ans	7
Lot n°2 : emprunt à taux variable sur 15 ans	5
Lot n°3 : emprunt à taux fixe sur 20 ans	7
Lot n°4 : emprunt à taux variable sur 20 ans	5
Lot n°5 : emprunt à taux fixe sur 25 ans	7
Lot n°6 : emprunt à taux variable sur 25 ans	5
Lot n°7 : emprunt à taux fixe sur 30 ans	5
Lot n°8 : emprunt à taux variable sur 30 ans	4
Offres alternatives	7
<b>Total</b>	<b>52</b>

L'analyse des offres a fait ressortir un surcoût d'intérêts non négligeable entre les offres les plus compétitives d'une durée de 15 ans et celles d'une durée supérieure par type de taux :

Type de taux	Emprunt 20 ans	Emprunt 25 ans	Emprunt 30 ans
Taux variable	+ 284 000 €	+ 558 000 €	+ 1 010 000 €
Taux fixe	+ 358 000 €	+ 718 000 €	+ 1 072 000 €

Les offres d'une durée supérieure à 15 ans ont donc été écartées et une négociation a été initiée avec les établissements ayant proposé les quatre meilleures offres pour chaque type de taux (taux fixe, taux variable Livret A) à savoir **Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, Caisse d'Épargne Auvergne Limousin, Crédit Agricole Centre France et Société Générale.** La Société Générale s'est retirée de la consultation le 15 novembre en raison de la consommation totale de son enveloppe d'emprunt annuelle.

Il ressort que l'offre la plus compétitive est celle de la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin, indexée à Livret A + marge de 0,81 % sur 15 ans.

Compte tenu des anticipations sur les dépenses d'investissement lors de l'établissement du contrat, le volume global de financement a été fixé à **4 000 000 €.**

En conséquence, le SDIS 63 a choisi de **contracter un emprunt avec la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin** dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- ✓ Montant : **4 000 000 €**
- ✓ Durée : 15 ans
- ✓ Taux : **Livret A + marge de 0,81 %**
- ✓ Base de calcul : exact/360
- ✓ Amortissement : trimestriel constant
- ✓ Commission d'engagement : 0,05 % du montant emprunté soit 2 000 €
- ✓ Remboursement anticipé : indemnité équivalente à 4 % du capital restant dû
- ✓ Versement des fonds : possible en une ou plusieurs fois jusqu'au 31/03/2025
- ✓ Score Gissler : 1A

Conformément aux délibérations n°10169 et n°10170 du conseil d'administration du 22 septembre 2021 portant délégation au Président en matière de gestion de la dette, le Président a approuvé et signé le contrat cité le 13 décembre 2024.

## **DÉCISION**

---

**Le conseil d'administration prendre acte de la décision de signer le contrat souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin pour un montant de 4 000 000 €, selon les conditions décrites dans le présent rapport.**

---

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Clermont-Ferrand, le **27 FEV. 2025**

Le président  
du Conseil d'administration du SDIS 63,

  
**Jean-Paul CUZIN**